



Pontcharra, le 13 décembre 2018

Tri sélectif : les consignes deviennent simples !

À partir du 1^{er} janvier 2019 sur le territoire du SIBRECSA, vous pourrez déposer tous vos emballages dans les conteneurs de tri jaune.

La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant récupérés pour être recyclés et valorisés.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri jaune aux côtés des emballages en métal, en carton et des briques alimentaires. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Le SIBRECSA s'engage pour faire progresser le recyclage

Notre territoire fait partie des 250 collectivités engagées à ce jour dans cette démarche pilotée par Citeo. Fin 2019, les consignes de tri simplifiées concerneront plus de la moitié de la population française. L'objectif national étant que l'ensemble de la population applique ces nouvelles consignes d'ici 2022.